LE GROUPE
NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Question écrite de Madame Sophia Chikirou et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire au Maire de Paris relative au respect des obligations légales de la Ville de Paris en matière d'affichage libre

Lors de la séance du Conseil de Paris en date du 20 mai 2026, le groupe Paris au centre a déposé un vœu relatif à l'affichage libre dans l'espace public parisien, que notre groupe a soutenu en votant favorablement.

Madame Marine Rosset, adjointe au maire de Paris chargée notamment de la vie associative, du débat public et de la démocratie de proximité, a demandé le retrait de ce vœu en indiquant qu'un vœu de l'exécutif avait déjà été adopté en juillet 2024 reprenant les mêmes éléments. Ce vœu aurait permis d'engager un plan de déploiement de panneaux d'affichage libre, toujours en cours de réalisation, le recensement des panneaux sur Open Data ainsi qu'un travail d'identification de nouveaux emplacements. Madame Rosset a par ailleurs indiqué que des discussions étaient engagées avec les mairies qui souhaitent s'engager sur l'installation de nouveaux panneaux et l'entretien de ceux déjà installés.

Pour rappel, l'article L. 581-13 du code de l'environnement impose aux maires la responsabilité de prévoir des « emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif ». Cette obligation vise à garantir la liberté d'opinion et le pluralisme de l'expression citoyenne. L'article R. 581-2 du même code fixe des surfaces minimales précises : 12 m² plus 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants.

Selon l'INSEE en 2026, La ville de Paris compte 2 103 778 habitants. En appliquant la formule de l'article précédemment cité, l'exigence en termes de surface de panneaux d'affichage libre est de 1119 m² d'après un calcul réalisé par arrondissement (voir Annexe 01).

Or, l'Open Data de la ville de Paris, unique source publique d'information, indique un simple nombre de panneaux par arrondissement et par format, petit ou grand, sans aucun détail réglementaire des surfaces. Les données, mises à jour le 26 juin 2025, indiquent ainsi la présence de 314 panneaux mais ne détaillent pas les surfaces mises à disposition dans les arrondissements pour l'affichage libre. Pourtant, cette liste n'est pas fiable compte tenu de l'absence de certains panneaux, d'emplacements situés dans des zones non fréquentées, excentrées ou masquées par du mobilier urbain, ainsi que l'existence de panneaux panneaux vitrés sous clé, imposant un filtrage administratif contraire au principe de l'affichage « libre ».

L’affichage d'opinion fait partie de la vie démocratique et associative locale et nationale. Au regard des élections présidentielles et sans doute législatives pour 2027 dont l’enjeu est d’une importance capitale pour les Français, des élections régionales pour 2028 puis des élections européennes pour 2029, il est urgent de régulariser la situation de la Ville de Paris dès cette année.

Au regard des déclarations faites par votre adjointe et de l’urgence de la situation, pourriez-vous indiquer :

• Quel est le nombre de panneaux existants avec leur surface précise ?

• Quel est le nombre de panneaux envisagés pour répondre aux critères réglementaires du code de l’environnement ?

• Quel est le calendrier d’actualisation du recensement des panneaux d’affichages libres déjà installés, leur qualité et dimensions ?

• Quelles décisions ont déjà été prises sur le choix des nouveaux emplacements proposés par les mairies d’arrondissement ?

• Quelles sont les dates de travaux envisagées pour l’installation de ces nouveaux panneaux et la rénovation des panneaux inutilisables ou mal positionnés ?

• Quelles mesures seront prises et dans quel délai afin d’actualiser la cartographie en ligne, permettant la bonne information et la transparence envers les Parisiennes et Parisiens ?

Annexe 01 : calcul des surfaces de panneaux d’affichage libre à Paris

Tableau des 17 secteurs de Paris avec les dernières données officielles INSEE en vigueur au 1er janvier 2026 (populations de référence 2023 publiées fin 2025).

Secteur	**Population INSEE 2026**	**Surface minimale réglementaire**
Paris Centre	94 472	52 m²
5e	55 252	32 m²
6e	40 389	27 m²
7e	48 015	27 m²
8e	35 317	22 m²
9e	57 271	32 m²
10e	83 873	47 m²
11e	138 170	72 m²
12e	138 024	72 m²

13e	181 271	97 m²
14e	136 455	72 m²
15e	229 713	117 m²
16e	159 386	82 m²
17e	159 212	82 m²
18e	183 127	97 m²
19e	178 691	92 m²
20e	185 140	97 m²
TOTAL	2 103 778	1119 m²